





## **AVIS CONJOINT**

## Rôle de l'infirmière auxiliaire dans la vaccination

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) a initié une réflexion à laquelle se sont joints le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), portant sur la question de la vaccination par l'infirmière auxiliaire. Cette réflexion a permis de mieux définir le rôle de chaque professionnel de la santé dans le respect de son champ d'exercice, et permettra aux infirmières auxiliaires d'assurer un apport optimal à l'équipe de soin.

## La vaccination

L'administration d'un vaccin comporte certains risques de préjudice, dont des réactions cliniques indésirables ainsi que des situations pouvant nécessiter une intervention d'urgence.

Ceci explique qu'une évaluation de l'état de santé en amont de la vaccination et une surveillance des manifestations cliniques indésirables sont requises.

## Le rôle de l'infirmière auxiliaire

Par ses activités professionnelles, l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire peut contribuer à la vaccination, notamment en contribuant à la surveillance requise immédiatement après la vaccination et en appliquant les mesures d'urgence décidées par le vaccinateur. Ainsi, l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire pourrait, dans certains cas, procéder à la vaccination au domicile ou dans le milieu de vie et ce, sans la présence du vaccinateur sur place et aux conditions suivantes :

- Le statut et l'historique de vaccination de la personne ont été vérifiés par un professionnel habilité à le faire (infirmière ou infirmier, médecin, inhalothérapeute, pharmacien, sage-femme);
- La personne a fait l'objet d'une évaluation préalable de son état de santé par un professionnel habilité;
- Une autorisation de procéder à la vaccination a été donnée par un professionnel habilité;
- L'infirmière ou l'infirmier auxiliaire doit avoir accès à un vaccinateur pour une intervention rapide, notamment dans le cas où ils constatent des manifestations cliniques inhabituelles.

Nous vous invitons à consulter les récentes modifications du <u>PIQ</u> pour des informations complémentaires.